Visite à la HACA d'une délégation de l'Assemblée parlementaire de l'Europe à l'occasion du scrutin du 07 octobre

07 oct 2016

Photo illustration Visite délégation parlementaire

Une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a effectué, mercredi 05 octobre 2016, une visite de travail à la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), et ce dans le cadre de sa mission d'observation des élections législatives du 7 octobre.

La délégation, qui était conduite par le parlementaire britannique Ian Liddell-Grainger, était composée d'une quinzaine de députés représentant divers groupes parlementaires (Parti populaire Européen, Socialistes, Conservateurs européens, Alliance des démocrates et libéraux et Gauche unitaire), ainsi

que la Commission de Venise.

Les députés ont été reçus par les Membres du Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA), M. Mohammed Gallaoui, Mme Rabha Zeidguy et Mme Khadija El Gour.

Ont également assisté à cette rencontre MM. Abdeljalil Elhammoumi, Directeur Général Adjoint, El Mehdi Aroussi Idrissi, Directeur des Etudes Juridiques, El Houcine Benayache, Directeur du Secrétariat du CSCA, Chafik Laabi, Directeur-adjoint au Département du Suivi des Programmes (DSP) et Talal Salahdine, du Département de la Coopération Internationale.

Les discussions ont essentiellement porté sur le positionnement institutionnel et les missions et prérogatives de la HACA à l'aune de la Constitution de 2011, notamment vis-à-vis des échéances électorales et la contribution de l'institution à l'ancrage du processus démocratique au Maroc.

Les deux parties ont discuté de l'importance du rôle de la HACA comme garant de l'accès équitable aux médias audiovisuels pour l'ensemble des sensibilités politiques existantes au Maroc, ainsi que les actions et l'engagement de la Haute Autorité en matière de respect du pluralisme politique durant les élections législatives, et tout particulièrement les dispositions de la Décision n° 33-16 du CSCA relative à la garantie du pluralisme politique dans les services de la communication audiovisuelle et le dispositif de monitoring des programmes de la « période électorale » qui s'étale du 25 aout au 6 octobre.

A cette même occasion, les membres de la délégation ont été informés sur les efforts déployés par l'instance de régulation marocaine auprès des opérateurs audiovisuels publics et privés pour les sensibiliser à la nécessité de respecter leurs obligations légales et d'ordre déontologique durant cette période, en veillant, notamment, au passage équitable sur les antennes de représentants de l'ensemble des sensibilités politiques que compte le pays, à la participation féminine d'au moins un tiers, à la diversité linguistique, entre autres.

Les parlementaires européens ont pu s'enquérir des détails du dispositif mis spécialement en place par la HACA pour le suivi des programmes audiovisuels lors de la période électorale décrétée par le CSCA ainsi que lors de la campagne officielle.

A l'issue de la rencontre, la délégation de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a visité le département informatique où elle a pu prendre connaissance des systèmes d'information relatifs au monitoring ou suivi systématique par l'enregistrement des programmes audiovisuels développés au sein même de la HACA, ainsi que le département du suivi des contenus diffusés (DSP) où des explications lui ont été fournies sur le monitoring du pluralisme politique implémenté à l'occasion des législatives du 7 octobre.

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B